



Contrat Kiwis – 4 décembre 2025

Entre la maison Gaillard - production fruitière
110 route royale 78580 Les Alluets-le-roi et,
les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge !
47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons

La maison Gaillard est une exploitation située à Alluets-le-roi dans les Yvelines. Y sont mis en valeur une vingtaine d'hectares, exclusivement destinés aux productions fruitières traditionnelles de la région : poires, pommes, framboises, fraises, cerises, prunes, etc. ainsi que des kiwis depuis peu. Les cultures sont certifiées AB, à l'exception des fraisiers qui, étant cultivés sur terreau, ne peuvent l'être. Cette culture est cependant effectuée également sans utilisation de pesticides.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est une livraison unique de paniers de kiwis. Chaque panier contient 750 g de kiwis (environ 6 gros kiwis).
- Sauf contrordre, les paniers sont à venir chercher **le jeudi 4 décembre** au local en face de la poste (13 place du maréchal Leclerc) **de 19h45 à 20h30**.
- En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

- Livrer des produits certifiés bio de qualité et frais de son exploitation.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- S'engager pour toute la durée du contrat et pré-financer la production.
- Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier ; en cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne). Aucune compensation n'est possible en cas d'oubli.
- Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à la distribution des produits.
- Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par 1 chèque à l'ordre de « Maison Gaillard ».

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge» à jour de ma cotisation 2025/2026

Nom : N° adhérent :

Adresse.....

Souscris à un contrat «kiwis», selon le tableau ci-après et joins à ce contrat le paiement correspondant :

Désignation et description		Prix unitaire	Quantité souscrite	TOTAL
LE PANIER DE KIWIS	750 g kiwis Hayward (équivalent de 6 gros kiwis)	5 € €

Fait à Juvisy sur Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur